

Liste des offices comptables habilités à tenir des fiches RICA en Pays de la Loire

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) s'inscrit dans le cadre d'un marché de prestations de services conclu entre l'Etat et les offices comptables dans les conditions prévues par le règlement (CE) n° 1217/2009 du Conseil du 30 novembre 2009 portant création d'un réseau d'information comptable agricole sur les revenus et l'économie des exploitations agricoles dans l'Union européenne. En Pays de la Loire, les offices comptables respectant les obligations liées à la réalisation des fiches RICA sont les suivants :

CER France AGC Loire-Atlantique

8, rue de Laponie BP 4113 – 44241 la Chapelle Sur Erdre Cedex
Représenté par M Philippe DENIS, Directeur Général
Numéro de téléphone : 02.28.09.35.00 Numéro de fax : 02.28.09.35.99

A.Fo.C.G. Atlantique

Parc d'Activités du Moulin – 17, rue du Meunier – 44880 Sautron
Représentée par M Pierre-Yves FLOC'H, Président
Numéro de téléphone : 02.40.63.39.11 Numéro de fax : 02.51.78.81.58

AS44 AGC

Maison de l'Agriculture
Rue P.A. Bobierre – La Géraudière – 44939 Nantes cedex 9
Représenté par M Jean-Philippe BOUIN, Directeur
Numéro de téléphone : 02.40.16.36.48 Numéro de fax : 02.40.16.37.40

IGAM AEXPERTIS

9, rue du Petit Chatelier – BP 70344 – 44303 Nantes cedex 3
Représenté M Philippe ROY, Directeur
Numéro de téléphone : 02.40.52.98.28 Numéro de fax : 02 40 52 98 22

CER France AGC Maine-et-Loire

29, avenue Joxé – BP 60411 – 49104 Angers cedex 2
Représenté par M Pierre-Gérard POUTEAU, Directeur
Numéro de téléphone : 02.41.33.66.66 Numéro de fax : 02.41.43.21.25

AS 49

14, avenue Jean Joxé – CS 80646 – 49006 Angers cedex 01
Représenté par M Francis HOULET, Directeur
Numéro de téléphone : 02.41.96.76.67 Numéro de fax : 02.41.96.76.69

CEGAO

8, rue du Bon Puits – 49480 Saint Sylvain d'Anjou
Représenté par M Jean-Paul JOBARD, Directeur
Numéro de Téléphone : 02.41.88.60.22 Numéro de fax : 02.41.86.86.45

CER France AGC Mayenne-Sarthe

Rue Albert Einstein
Parc Technopôle de Changé BP 26116 – 53061 Laval cedex 9
Représenté par M Pascal POITEVIN, Directeur
Numéro de Téléphone : 02.43.49.84.00 Numéro de fax : 02.43.49.84.01

COGEDIS AGC

ZI de Saint Thonan – 29800 Saint Thonan
Représenté par M Philippe LE ROUX
Numéro de Téléphone : 02.98.20.35.44 Numéro de fax : 02.98.20.35.10

CER France AGC Vendée

15, rue Jacques-Yves Cousteau – CS 10033 - 85036 La Roche Sur Yon
Représenté par M Laurent GENDREAU, Directeur Général
Numéro de téléphone : 02.51.24.42.42 Numéro de fax : 02.51.24.42.43

AfoCG AGC

51, rue Charles Bourseul – BP 51 – 85002 La Roche Sur Yon
Représenté par M Xavier-Noël BARRADEAU, Directeur
Numéro de téléphone : 02.51.46.23.99 Numéro de fax : 02.51.46.17.02

ALTEA CONSEIL

25, rue du Général de Gaulle – 85120 La Châtaigneraie
Représentée par M LEMASSON, Directeur
Numéro de téléphone : 02.51.37.73.56 Numéro de fax : 02.51.37.00.31

COCERTO ENTREPRISE

10, Impasse Thalès – Parc d'Activités des Petites Bazinières – CS 70644 - 85000 La Roche Sur Yon
Représenté M Jean-Pierre CAILLER
Numéro de téléphone : 02.51.37.44.17 Numéro de fax : 02.51.37.88.58

Par ailleurs, les offices comptables non encore inscrits comme pouvant tenir des fiches RICA peuvent en faire la demande. Pour cela, ils doivent répondre aux conditions suivantes :

- fournir les informations qui suivent au Service régional de l'information statistique et économique (SRISE) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, DRAAF de la région des Pays de la Loire - 5, rue Françoise Giroud - CS 675156 - 44275 Nantes CEDEX 2,
n° tél. : 02.72.74.72.64 , Fax : 02.72.74.72.79
mél : srise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr :

Nom de l'office comptable,
Adresse,
Nom du directeur/gérant,
Numéro de téléphone standard,
Numéro de fax,

- apporter la preuve que les comptables saisissant les fiches sont inscrits auprès de l'ordre des experts comptables ou travaillent sous la responsabilité d'un expert comptable inscrit au tableau de l'ordre.

- s'engager à :

– signaler immédiatement au SRISE des pays de la Loire toute évolution (structure de l'exploitation, dates de clôture...) qui conduirait à faire sortir l'exploitation sélectionnée du champ de l'enquête RICA, ou à changer sa position dans les strates de l'univers étudié (exploitations moyennes et grandes) ;

– remplir les fiches des exploitations sélectionnées dans l'échantillon conformément aux dispositions de la réglementation de l'Union européenne ;

– remplir les fiches RICA des exploitations sélectionnées dans l'échantillon dans les délais permettant de respecter la réglementation de l'Union européenne et définis par voie de convention financière ;

– fournir au SRISE des Pays de la Loire et au SSP de Montreuil sous Bois (Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles) tous les renseignements demandés quant à l'accomplissement de leurs tâches, notamment de contrôle ;

– ne pas divulguer les données comptables individuelles recueillies ou tout autre renseignement individuel dont il a la connaissance dans l'exercice de ses tâches dans le cadre du RICA ;

– soumettre les personnes employées par lui à ces tâches aux mêmes obligations de confidentialité et à prendre toutes les dispositions requises à ces fins.

Le non-respect de ces engagements peut conduire le SRISE des Pays de la Loire à retirer un office comptable de la liste des offices habilités, après mise en demeure préalable.

Le montant des indemnités prévues en 2020 pour la tenue d'une fiche RICA est fonction du régime d'imposition de l'exploitation agricole (articles 69 à 69 E du code général des impôts), à savoir :

- 408,54 € HT, pour une exploitation soumise au régime du bénéfice réel agricole,
- 1 152,03 € HT, pour une exploitation imposée sur le bénéfice suivant le régime forfaitaire.